



LÉGISLATURE 2015-2020
DÉLIBÉRATION PR-1272
SÉANCE DU 16 JANVIER 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes,
du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 68 oui contre 3 non

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 326 200 francs, destiné à une subvention d'investissement octroyée à la Fondation de la Paroisse Saint-François de Sales pour les travaux de restauration des façades et des toitures de l'église Saint-François de Sales, sise rue des Voisins 21-23 – Genève-Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 326 200 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2022.

Certifié conforme:

La Secrétaire:

Marie-Pierre Theubet

Le Président:

Jean-Charles Lathion